

En préambule, Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique proposer ce groupe de travail en réponse à la demande ministérielle pour la mise en œuvre de classes de CP de 12 élèves en REP+ dès la rentrée 2017. Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise également avoir établi des contacts préalables avec les collectivités concernées pour vérifier la disponibilité de locaux et envisager la présence de 2 enseignants dans la même classe dans le cas contraire. Sur ce point, il semblerait que des locaux soient disponibles dans les **19 écoles REP+ de Loire-Atlantique (concentrées sur Nantes et Saint Nazaire)**.

* Sur le plan du calendrier, l'IA-DASEN justifie les délais très courts par son souhait de faire apparaître les postes ainsi créés pour le second mouvement avec une affectation titre provisoire sur ces supports. A ce titre, les services de l'IA prévoient une communication en direction des écoles concernées.

L'IA-DASEN a par ailleurs choisi de maintenir les dispositifs PDMQDC lorsque les effectifs CE1-CE2-CM1-CM2 étaient chargés et a choisi d'étudier école par école le maintien ou non du poste de maître surnuméraire. De même, il indique ne pas revenir sur les mesures de carte scolaire actées aux derniers CTSD pour, notamment, ne pas impacter les petites écoles rurales.

Au total, 14 ouvertures de classe sont proposées, 12 postes PDMQDC sont maintenus, 8 postes PDMQDC sont transformés en classe. Avec les décharges de direction, cela représente 16 postes qui seront pris sur le volant de remplacement (postes non pourvus) + 2 postes pour la brigade REP+.

L'IA-DASEN a précisé que les classes de CP à 10-12 élèves pourront à se regrouper ponctuellement avec 2 enseignants pour certaines activités. Des classes de CP-CE1 pourraient être envisagées avec accord de l'IEN mais toujours avec un petit effectif.

Enfin, les effectifs pris en compte sont ceux des derniers comités techniques, en cas de variations dans l'été, il n'y aura pas de modification quant aux décisions du prochain CTSD.

* Le SE-UNSA a fait part de son inquiétude pour les équipes de la disparition du dispositif PDMQDC et de l'impact qu'aurait l'extension de la mesure de dédoublement des classes à celles aux CE1 à moyen constant. Le SE-UNSA a également demandé comment seraient traitées les décharges de direction suite à l'ouverture d'une classe de CP.

* Monsieur l'IA-DASEN a répondu qu'en l'absence de Parlement, il était impossible de décider d'une loi de finance modificative. Pour autant, il rappelle applique les décisions du gouvernement sans retirer les postes de maîtres + des écoles en REP ni des écoles « à aider ». Concernant les décharges de direction, celles-ci seront adaptées au nouveau nombre de classes de l'école.

* **En cas de fermeture du poste de PDMQDC**, l'IA-DASEN indique que **le personnel touché** par la mesure de fermeture **aurait une priorité absolue** pour occuper le poste créé dans l'école tout en lui laissant la possibilité de participer au mouvement s'il le souhaite. Les personnels concernés devront donner leur réponse le 8 juin 18h.

Si vous êtes concernés ou si vous souhaitez plus d'informations : 44@se-uns.org